



PROTECTION DE L'ANONYMAT VERSION MONTAISE, LA HONTE !!!

Suite aux annonces de la politique de M. Darmanin contre le narco-trafic et les événements du printemps dernier où des agents ont été attaqués parfois au sein même de leur foyer, l'importance de l'anonymisation des personnels de surveillance dans toutes leurs fonctions est de la plus haute importance.

Force est de constater que les recommandations du ministère de la Justice ne sont pas partout respectées comme à Béziers et maintenant nous voilà, sur notre établissement, confrontés à la divulgation des identités des agents.

Tout d'abord, la rétention d'informations de la part de la Cheffe de Détention avisée pourtant la veille dans l'après-midi est tout simplement révoltante et incommensurable dans la période que nous traversons.

Pire, l'affichage inapproprié d'une note de service sur un bâtiment ouvert (module de Respect), à la vue de près de 200 détenus, démontre l'amateurisme du chef de bâtiment et la non prise en compte de la gravité de cette divulgation.

La mise en danger des agents cités sur cette note de service est plus qu'alarmante.

Ainsi, en début de semaine, un détenu suivi a menacé de représailles la Directrice adjointe et un surveillant en particulier. Pour préserver son anonymat, l'agent a renoncé à porter plainte afin de se protéger lui et les siens.

Il est purement intolérable que son nom ainsi que ceux de ses collègues puissent être révélés par un affichage intempestif.

Le Bureau local Force Ouvrière Justice attend de la Direction que toute la lumière soit faite sur cet incident majeur et restera vigilant quant aux suites données.

Le Bureau local Force Ouvrière Justice réaffirme son soutien aux agents et se tient aux côtés de tous les personnels pour un accompagnement administratif et moral.

Le Bureau local Force Ouvrière Justice s'insurge sur le manque de considération apporté aux personnels de surveillance du CP de Mont-de-Marsan et veillera à ce que la peur ne change pas de camp.

Le bureau local.

